

Éducation. À Cherbourg, des élèves de CM2 obligent une fillette de 7 ans à regarder chez elle des contenus pornographiques

Victime de harcèlement et contrainte de changer d'école

C'EST UNE MÈRE très remontée qui distribuait jeudi matin des tracts à l'entrée de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc de Cherbourg-Octeville. Des tracts pour dénoncer les faits de harcèlement sexuel dont a été victime en janvier Ayline, sa fille de 7 ans, au sein de l'établissement et l'absence de réaction de la part de la direction, qui selon elle, se rendrait complice et coupable dans son inaction.

Des faits minimisés

« Un soir, j'ai surpris ma fille en train de consulter des contenus pornographiques sur une tablette, explique Adeline. En discutant avec elle, elle s'est mise à pleurer et m'a avoué que trois garçons plus âgés (9-10 ans), élèves de CM2, lui ont demandé de faire une recherche sur Google : *faire une pipe, zizi dans femme*. Cela durait depuis plusieurs jours. Ils l'ont menacé de l'emmener seule dans une petite cabane ou de la prendre contre un portail. Les trois mineurs lui ont également proposé de venir avec eux dans les toilettes mais elle a refusé. Ils lui ont aussi touché les fesses mais la directrice m'a dit que c'était un simple jeu. Drôle de jeu », s'indigne la mère.

Ce harcèlement aurait été « constaté » par la directrice qui a convoqué les parents « sans que ça n'engendre de mesures concrètes. » « Une sanction aurait déjà dû être prise. Nous avons pourtant tenté un arrangement à l'amiable, assure Adeline qui avait réclamé un simple travail d'intérêt général en guise de punition. Deux des trois enfants avaient admis les faits à trois reprises au cours du rendez-vous auquel participaient leurs parents. Mais ces derniers ont refusé toute sanction, rejetant la faute sur nous. Les parents n'ont pas apprécié ma démarche. Ils m'ont accusé d'être responsable car je n'avais pas installé de code parental sur la tablette, nous ont-ils rétorqué non sans agressivité. Mais en vérité, il faudrait savoir pourquoi leurs enfants demandent aux petites filles de mettre des mots de cette nature sur Google. »

La mère de la petite Ayline dit avoir alerté l'Académie. Elle a également déposé deux mains courantes au commissariat de Cherbourg et écrit au Procureur de la République. « Nous attendons des suites » indique-t-elle.

Double peine

Comme si cela ne suffisait pas, la direction de l'établissement privé aurait annoncé mardi aux parents de la petite Ayline que le contrat de scolarisation pour leurs deux enfants ne serait pas renouvelé pour la rentrée prochaine. « Aucun motif valable ne nous a été communiqué concernant cette décision » assure la mère de famille qui s'est impliquée depuis trois ans dans la vie de l'établissement. « J'étais à l'APEL, j'ai créé des jardins potagers... Aujourd'hui, c'est notre enfant, victime de harcèlement, et son frère (actuellement en CP), qui sont mis à l'écart, la direction estimant que nous lui avons fait une mauvaise publicité. C'est inadmissible, insensé. »

Jeudi, devant l'école primaire, les parents d'Ayline s'interrogeaient sur la ligne de conduite du corps enseignant en cas de nouvelle situation de harcèlement. « Comment protègent-ils nos enfants ? Quelles sont les sanctions disciplinaires automatiques ? Les victimes doivent-elles se taire ? » Certains parents évoquaient également des faits similaires dans le même établissement sans toutefois les attribuer aux mis en cause. « Pourquoi les harceleurs, qui ont probablement eux aussi besoin d'aide, restent dans l'école ou rejoignent l'an prochain un collège, quand la victime est contrainte de la quitter ? Elle devrait être accompagnée. Tout comme son jeune frère, victime collatérale, elle n'a pas à quitter son établissement et à être ainsi doublement pénalisée », indiquait jeudi un parent d'élève à la sortie des classes. Une pétition devrait circuler durant le week-end pour réclamer la réintégration des enfants au sein de l'école. Malgré nos nombreuses sollicitations, ni le Comité diocésain de l'Enseignement catholique, ni la direction de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc, n'ont souhaité réagir.

Ludovic AMELINE



Le cas de harcèlement scolaire présumé s'est déroulé au sein de l'école Sainte Jeanne d'Arc dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin.